Logement - « On était prédestinées » : Bernadette, 70 ans, cohabite avec Lilou, lycéenne de 17 ans

CLERMONT-FERRAND - Faire cohabiter jeunes et seniors pour aider les premiers à se loger, c'est le but de « Partage 1 toit », un dispositif 100 % clermontois. Pour en parler, qui de mieux que Lilou et Bernadette. Les deux femmes se sont lancées dans l'aventure de la cohabitation intergénérationnelle pour cette rentrée. Témoignages.

La complicité est là, elle se ressent. Elles échangent et rient comme si elles se connaissaient depuis toujours. Ça ne fait que deux jours que Lilou Delhostal a posé ses valises dans la maison de Bernadette Khamallah. Et pourtant. « C'est fluide, c'est normal, on est à l'aise autant l'une que l'autre », assure Bernadette. Le destin qui les a mis sur le chemin l'une de

Le destin qui les a mis sur le chemin l'une de l'autre s'appelle Partage 1 toit. Ce dispositif, créé par l'association Sira (Service interdépartemental pour la réussite des alternants) en 2021 dans le Puy-de-Dôme, met en lien des jeunes entre 18 et 30 ans ainsi que des seniors pour mettre en place des cohabitations intergénérationnelles. Le cas de Lilou et Bernadette fait exception : Lilou n'a en effet que 17 ans. « J'étais à l'internat

Le cas de Lilou et Bernadette fait exception : Lilou n'a en effet que 17 ans. « J'étais à l'internat l'année dernière. Je suis en 1º bac pro en alternance au lycée Michelin donc il me fallait un logement pour toute l'année, vacances scolaires comprises. » Un détail qui n'a pas perturbé Bernadette. Loin de là. « À partir du moment où elle est autonome, ça ne me gêne pas. »

Partager son quotidien, entrer dans une famille

Même si elles envisagent leurs vies indépendamment, elles veulent aussi partager du temps en-



Lilou Delhostal loge chez Bernadette Khamallah. Une rencontre possible grâce à l'association Partage 1 toit.

semble. « On s'apprend des choses l'une et l'autre », assure Bernadette. « Ça, c'est sûr », opine Lilou. L'hébergeuse ne semble pas avare de conseils de vie. Et de bonne humeur.

Les deux femmes ont également prévu de manger ensemble les soirs, après avoir passé leurs journées chacune de leur côté. « On ne va pas se faire un planning pour manger l'une après l'autre, ça serait du grand n'importe quoi », lance Bernadette avec son franc-parler. Elles ont même prévu « déchanger des recettes et de cuisiner ensemble ».

Les planètes semblent comme alignées. « Mon alternance est à 10 minutes à pied d'ici. Et mon auto-école est à côté. Alors que j'avais tout choisi avant de venir habiter chez Bernadette », insiste Lilou. « On était prédestinées », note son hébergeuse. « C'est l'endroit parfait », complète l'étudiante.

& C « On a de suite été à l'aise ensemble, il n'y a pas de raison qu'on arrête. Mais c'est bien d'avoir cette possibilité;;; »

Bernadette avait déjà réfléchi à héberger un ou une étudiante par le passé. Sans franchir le cap. Ce qui l'a décidé à se lancer, c'est un reportage sur les conditions de vie des jeunes : « Ça mà scandalisé de voir les prix pratiqués pour les locations étudiantes. J'ai une chambre de libre alors autant qu'elle serve! Et puis j'aime recevoir et rendre service! »

L'encadrement du dispositif *Partage 1 toit* les a confortées à sauter le pas : « Il y a eu deux rencontres en amont, dont une avec mes parents. Ils sont rassurés que je sois chez Bernadette et pas seule dans un appartement, se remémore Libu. Puis on a signé un contrat. Si à un moment donné, ça ne marche pas, on peut arrêter l'une comme l'autre ». Une porte de sortie donc. « On a de suite été à l'aise ensemble, il n'y a pas de raison qu'on arrête. Mais c'est bien d'avoir cette possibilité », confirme Bernadette. Le loyer est fixé par l'hébergeuse, dans une fourchette entre 50 et 150 €. « On a convenu de 100 €. »

Ca. "On a contrettue Frote." Aucune. Pas plus l'une que l'autre. « Elle a sa chambre, c'est son espace. Et pour le reste, chacune est autonome dans la maison. J'ai confiance. La vie est tellement courte, à quoi ça sert de se poser autant de questions franchement? », avance la septuagénaire. Lilou ajoute: « Je vis ici comme chez mes parents, j'ai l'habitude de me débrouiller ».

De nombreux étudiants recherchent des logeurs

De nombreux étudiants recherchent des logeurs via Partage 1 toit, qui manquent à l'appel. Alors Bernadette en parle à son entourage : « Les gens prennent peur d'accueillir quelqu'un alors que ce n'est que du positif ». « C'est aussi être acceptée dans une autre famille », ajoute la lycéenne, tout sourire.

Aucun doute, le binôme a été bien assorti. À la fin de la conversation, la retraitée glisse ces quelques mots : « Ça devait être elle et moi, c'était écrit ». Elle a tout dit.

Lucie DIAT

Partage 1 toit, Sira (63, boulevard Côte Blatin, Clermont-Ferrand). Tél. 06.28.18.84.92, partage1toit@ gmail.com, www.partage1toit.fr.

Études supérieures - La rentrée de l'Université Clermont Auvergne en quelques chiffres

PUY-DE-DÔME - Après les plus petits, les étudiants clermontois ont repris le chemin vers les bancs des facultés. Quelles sont les nouveautés de la rentrée ? On fait un tour d'horizon de l'Université Clermont Auvergne (UCA) en quelques chiffres.

« L'effectif étudiant est stable depuis plusieurs années », avance Mathias Bernard, président de l'UCA : de 35 à 36 000. Mais pourquoi donner une fourchette aussi large ? « Nous attendons les chiffres définitifs une fois tous les masters et les doctorants inscrits. » Inscription qui se fait au cours du mois de septembre.

3 nouvelles formations parmi les 340 proposées

Une double licence sociologie-philosophie a été mise en place en cette rentrée. « C'est la deuxième après maths-physique. Elle répond à un besoin car les 20 places ont été prises. Nous réfléchissons à en créer d'autres », assure Françoise Peyrard, vice-présidente à la formation de l'UCA.

Autre nouvelle formation, cette fois si pro-

dute flouvelle formation, cette four si professionnalisante : la 3° année de licence de droit avec le parcours parajuriste. « Ce cursus offre le côté licence générale et le côté professionnel avec l'alternance. Il répond aux besoins d'assistants juridiques sur le marché. »

Du côté de l'INSPÉ, un master en Recherche et expertise en sciences de l'éducation vient compléter



Le président de l'UCA, Mathias Bernard, et la vice-présidente à la formation, Françoise Peyrard

la licence Sciences de l'éducation mise en œuvre l'année passée et « débouchera sur des thèses ».

10 M€ de déficit budgétaire

Une deuxième année de déficit pend au nez de l'UCA. Bon gré mal gré, le président affirme que « l'université a un budget de 370 M€ à l'année, avec au mois 10 M€ de déficit ». Les raisons ? « La hausse des coûts de l'énergie pour les 350 000 m² de locaux de l'UCA avoisine les 20 M€ par an au lieu des 7 à 8 M€ habituels. À laquelle s'ajoute la revalorisation des salaires des fonctionnaires avec 5 M€ supplémentaires à sortir »,

détaille-t-il. Puis l'État n'a pas compensé financièrement l'augmentation de ces coûts, ce qui crée le déficit « qu'on peut absorber cette année encore. Heureusement que nous avions toujours eu une bonne santé financière auparavant ».

60 contractuels en moins

Qui dit déficit, dit plan d'économies. « En tout, une soixantaine de contractuels enseignants et administratifs n'ont pas été renouvelés en cette rentrée, avance Mathias Bernard. En 2025, sur 100 enseignants qui partent à la retraite, 80 seront renouvelés, soit 1 poste sur 5 non remplacé. »

4 journées d'absence tolérées pour les élèves

Une nouveauté dans les congés-jours autorisés. Les étudiants posséderont quatre journées à l'année qu'ils pourront utiliser en justification en cas
d'absence lors d'une séance de travaux dirigés ou
d'un contrôle continu. « Nous voulons éviter aux
etudiants d'avoir à aller chercher un certificat médical qu'ils doivent nous fournir, ce qui est compliqué. S'ils ont attrapé un virus ou une maladie qui
les invalide qu'une seule journée, comme la gastro,
ils pourront utiliser un jour sur leur crédit annuel,
note Françoise Peyrard. On doit éviter l'encombrement des médecins et de notre Service de santé universitaire (SSU). »

14 jours pour troubles menstruels

Autre innovation, inspirée par l'université d'Angers : des jours dédiés au congé menstruel pour les élèves. « Nous créons ce dispositif pour les personnes menstruées ayant des douleurs invalidantes. Ce crédit de 14 jours d'absentéisme pour troubles menstruels ne nécessite pas de certificat médical mais une déclaration sur l'honneur via l'ENT (Environnement numérique de travail) », avance la vice-présidente.

En contrepartie, l'élève suivra « un accompagnement avec le SSU pour un bilan et voir les solutions envisageables pour diminuer les douleurs ». Cette expérimentation d'un an sera active dès fin septembre. « Quelques demandes ont déjà été faites, avance-t-elle. L'université fait partie des premières à la mettre en place. »

L. D